



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS VERBAL N° 1

NÎMES, le 25 septembre 2014

La Commission de Discipline s'est réunie en séance ordinaire le Mercredi 24 septembre à 19h30 par liaison internet. Elle était composée de :

- M. Stéphane MASSÉ (Membre du Pôle Discipline)
- M. Yannick BOURDARAUD (Membre du Pôle Discipline)
- M. Guillaume CONNAN (AJA Futsal)

Dossier N° 1 : rencontre du 20/09/14 entre REMOULINS et ROCHEFORT du GARD.

La Commission,

Considérant qu'il ressort de la feuille de match et du rapport de l'arbitre principal de cette rencontre qu'à la 34ème minute de cette rencontre, M. CASANOVA Gilbert (N° 22), gardien de but de ROCHEFORT du GARD, en position de dernier défenseur, est sorti de sa surface de but et a volontairement annihilé une occasion manifeste de but en prenant le ballon à la main.

Considérant que l'arbitre lui a signifié son exclusion par un carton bleu direct, conformément à l'Art des règles de jeu. Qu'à ce moment de la rencontre son équipe était menée au score par 6 à 4 et que son exclusion n'a pas profité à son équipe, le score final étant de 7 à 7.

Considérant que la faute effectuée par M. CASANOVA Gilbert, en tant que gardien de but ne peut être assimilée à une erreur, une maladresse ou une ignorance des règlements en vigueur de sa part,

inflige à M. CASANOVA Gilbert, joueur du club de ROCHEFORT du GARD, en application de l'annexe 2 du règlement sportif, un match de suspension ferme (2ème journée du Championnat National Futsal) et un match de suspension avec sursis. Ceci est assorti d'une amende de 4 euros à régler sous quinzaine à compter de ce jour.

Entendu que la sanction n'est valable que pour la compétition dites Championnat National Futsal et que le sursis n'est valable que pour la saison en cours, et sera annulé en fin de saison si le joueur n'est plus sanctionné lors de la saison en cours.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel selon les conditions prévue à l'Art 3.3.1 du règlement sportif de la saison avant le 04/10/14 et en la forme.

Pour la Commission,

Stéphane MASSÉ